

DÉPARTEMENT : GIRONDE

ARRONDISSEMENT : LANGON

DESIGNATION DE L'EPCI :  
Communauté de communes CONVERGENCE GARONNE



Effectif légal de l'EPCI 43  
Nombre de membres en exercice 43  
Nombre de membres Présents 43

Date de convocation 10 AVRIL 2026

# PROCÈS-VERBAL

## ÉLECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU DE L'EPCI

L'an deux mille VINGT-SIX, le DIX-HUIT du mois d'avril à NEUF heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes CONVERGENCE GARONNE.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Thierry ALLARD	Pierre Anthony BEE	Catherine BERTIN
Daniel BONJOUR	Claude CAMINADE	Didier CAZIMAJOU
Dominique CAVAILLOLS	Dominique CLAVIER	François DAURAT
Jean-Luc DÉGUDE	Jean-Marc DEPUYDT	Laurence DUCOS
Jean-Philippe DULOU	Patrick EXPERT	Laëtitia FAUBET
Thomas FILLIATRE	Ghislaine GUILLOUZO DOURNEAU	Jean-Bernard HAMEL
Fabienne HURMIC	Vincent JOINEAU	Muriel LACAZE
Michel LATAPY	Corinne LAULAN	André MASSIEU
Valérie MENERET	Frédéric PÉDURAND	Patricia PEIGNEY
Denis PERNIN	Sylvie PORTA	Alain QUEYRENS
Thierry RENAUD	Denis REYNE	Isabelle ROY
Françoise SABATIER QUEYREL	Henri SEILLAN	Jean-Patrick SOULÉ
Aline TEYCHENEY	Marie-Noëlle VAILLANT	Alexis VANDECKERCHOVE
Cécile VÉGA	Catherine ZAUSA	

Dont suppléant : 0

Absents <sup>1</sup> : 1 à partir de l'élection du 1<sup>er</sup> Conseiller Délégué

Isabelle ROY		

Procurations : 1 à partir de l'élection du 1<sup>er</sup> Conseiller Délégué

Mme Roy Isabelle pour M. Dominique CAVAILLOLS

<sup>1</sup>Préciser s'ils sont excusés.

# 1. Election du Président de la Communauté de Communes

## 1.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT) à savoir Madame Aline TEYCHENEY. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 43 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>1</sup>

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## 1.2. Constitution du bureau de Vote

Le conseil communautaire a désigné :

- deux assesseurs : MM Michel LATAPY, Pierre-Anthony BEE
- une secrétaire de séance : Mme Laëtitia FAUBET

## 1.3 Déroulement du scrutin

Le vote a eu lieu au scrutin secret, uninominal, par voie électronique conformément au règlement intérieur de l'assemblée.

## 1.4 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	43	_____
b. Nombre de votants .....	43	_____
c. Bulletins blancs.....	2	_____
d. Nombre de suffrages exprimés .....	41	_____
e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....	21	_____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JEAN-MARC DEPUYDT	22	VINGT-DEUX
JEAN-PATRICK SOULÉ	19	DIX-NEUF

## 1.7. Proclamation de l'élection du président

M. Jean-Marc DEPUYDT a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

# 2. Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes et autres membres du bureau

## 2.1. Règles applicables

La doyenne d'âge a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection des vice-présidents et/ou des autres membres du bureau. Elle a rappelé que, lorsque l'élection d'un vice-président se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la communauté de communes peut avoir 9 vice-Présidents, cependant l'organe délibérant peut par une délibération adoptée à la majorité des deux tiers majorer son nombre de Vice-Présidents de 30% soit 12 Vice-Présidents.

Il a été défini par la délibération D2026-55 que le nombre de Vice-Présidents serait fixé à NEUF et le nombre de conseillers délégués serait de UN.

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum

<sup>2-3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

## **2.2. Elections des Vice-Présidents**

### **2.2.1. Elections du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

#### **2.2.1.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....43 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants ..... 43 \_\_\_\_\_
- c. Bulletins blancs..... 15 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés ..... 28 \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... 15 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Daniel BONJOUR	1	UN
M. Dominique CLAVIER	1	UN
M. Patrick EXPERT	26	VINGT-SIX

#### **2.2.1.2. Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

M. Patrick EXPERT a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **2.2.2. Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

#### **2.2.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....43 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants ..... 43 \_\_\_\_\_
- c. Bulletins blancs..... 3 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés ..... 40 \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 21 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Valérie MENERET	21	VINGT-UN
Mme Sylvie PORTA	19	DIX-NEUF

#### **2.2.2.2. Proclamation de l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Mme Sylvie PORTA a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

### **2.2.3. Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

#### **2.2.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....43 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants .....43 \_\_\_\_\_
- c. Bulletins blancs..... 1 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés ..... 42 \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>5</sup> ..... 22 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Philippe DULOU	24	VINGT-QUATRE
Mme Isabelle ROY	18	DIX-HUIT

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum

<sup>3-3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

### **2.2.3.2. Proclamation de l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Jean-Philippe DULOU a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **2.2.4. Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président**

#### **2.2.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....43 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants ..... 43 \_\_\_\_\_
- c. Bulletins blancs..... 14 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés ..... 29 \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>6</sup> ..... 15 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Corinne LAULAN	28	VINGT-HUIT
Mme Fabienne HURMIC	1	UN

### **2.2.4.2. Proclamation de l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président**

Mme Corinne LAULAN a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

### **2.2.5 Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président**

#### **2.2.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....43 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants ..... 43 \_\_\_\_\_
- c. Bulletins blancs..... 3 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés ..... 40 \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>7</sup> ..... 21 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Dominique CLAVIER	18	DIX-HUIT
M. Vincent JOINEAU	22	VINGT-DEUX

### **2.2.5.2. Proclamation de l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Vincent JOINEAU a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **2.2.6. Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président**

#### **2.2.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....43 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants ..... 43 \_\_\_\_\_
- c. Bulletins blancs..... 1 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés ..... 42 \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>8</sup> ..... 22 \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum

<sup>6-3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum

<sup>7-3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum

<sup>8-3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Patricia PEIGNEY	22	VINGT-DEUX
M. Jean-Patrick SOULÉ	20	VINGT

**OBSERVATION :** suite à un problème d'affectation de numéro d'un boîtier de vote électronique d'un candidat le vote a été refait au 1<sup>er</sup> tour.

#### **2.2.6.2. Proclamation de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président**

Mme Patricia PEIGNEY a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

#### **2.2.7 Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président**

##### **2.2.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....43 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants ..... 43 \_\_\_\_\_
- c. Bulletins blancs..... 7 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés ..... 36 \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>9</sup> ..... 19 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Sylvie PORTA	1	UN
M. Thierry RENAUD	35	TRENTE-CINQ

#### **2.2.7.2. Proclamation de l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Thierry RENAUD a été proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

#### **2.2.8. Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président**

##### **2.2.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....43 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants ..... 43 \_\_\_\_\_
- c. Bulletins blancs..... 4 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés ..... 39 \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>10</sup> ..... 20 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Luc DÉGUDE	1	UN
M. Thomas FILLIATRE	38	TRENTE-HUIT

#### **2.2.8.2. Proclamation de l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Thomas FILLIATRE a été proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum

<sup>9-3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum

<sup>10-3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

## 2.2.9. Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président

### 2.2.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....43 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants ..... 43 \_\_\_\_\_
- c. Bulletins blancs..... 7 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés ..... 36 \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>11</sup> ..... 19 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Alain QUEYRENS	36	TRENTE-SIX

### 2.2.9.2. Proclamation de l'élection du 9<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Alain QUEYRENS a été proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

## 2.3. Elections des conseillers délégués

### 2.3.1. Election du 1<sup>er</sup> conseiller délégué

#### 2.3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....43 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants ..... 43 \_\_\_\_\_
- c. Bulletins blancs..... 0 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés ..... 43 \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>12</sup> ..... 22 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. François DAURAT	23	VINGT TROIS
Mme Muriel LACAZE	1	UN
M. Michel LATAPY	19	DIX NEUF

#### 2.3.1.2. Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> Conseiller délégué

M. François DAURAT a été proclamé 1<sup>er</sup> Conseiller délégué et a été immédiatement installé.

## **3. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos avec observation, le 18 avril 2026, à 12 heures, 51 minutes, en double exemplaire<sup>2</sup> a été, après lecture, signé par le Président, la doyenne d'âge, les assesseurs et le secrétaire.

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum  
<sup>11-3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum

<sup>12-3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

## CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le Président,

La doyenne,

Les assesseurs,

Le secrétaire,